

# Appel du Comité central de la Société fribourgeoise d'éducation

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **24 (1895)**

Heft 7

PDF erstellt am: **17.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

---

# LE BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ET LE

## MONITEUR DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

---

Le *Bulletin* paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 15 cent. la ligne de 50 millimètres de largeur. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Villard, instituteur, Fribourg. — Pour les annonces, s'adresser exclusivement à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Fribourg et succursales.

---

**SOMMAIRE :** *Appel du Comité central de la Société fribourgeoise d'éducation. — Histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg (Suite). — M. Ducotterd. — L'enseignement des mathématiques dans les collèges. — Echos des Revues (Suite et fin). — Partie pratique (Mathématiques). — Bibliographies. — Caisse de retraite des instituteurs.*

---

### Appel du Comité central DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Chers sociétaires et vénérés amis,

Le *Bulletin pédagogique*, l'organe si dévoué de notre Société, écrivait au lendemain de l'inoubliable journée de Romont : « La journée du 12 juillet 1894 occupera une place de choix dans les annales de la Société fribourgeoise d'éducation. Tout a concouru au succès de la fête : la nombreuse participation du clergé, du corps enseignant et des amis de l'école chrétienne, la présence de la magistrature du pays, l'hospitalité traditionnelle de la cité romontoise, l'union parfaite qui a régné dans cette journée, et l'importance des questions traitées. »

Ces paroles du directeur de notre *Bulletin* sont un précieux encouragement pour nous. Elles sont le programme vivant de nos assemblées pédagogiques et l'expression vraie des sentiments qui animent tous les membres et amis de la Société fribourgeoise d'éducation. Toutes nos réunions, en effet, ont pour but de grouper sous le regard de Dieu, de l'Eglise et de la Patrie, toutes les forces vives du pays, qui battent à l'unisson pour la défense des droits de l'école chrétienne. Nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve; la centralisation scolaire fait des progrès inquiétants; groupons-nous autour de nos libertés cantonales, et gardons fidèlement le dépôt sacré de nos vieilles franchises et de notre indépendance nationale.

Conservons nos écoles libres de toute entrave ; donnons-leur le développement voulu ; qu'elles soient à la hauteur des exigences des temps que nous traversons, et elles seront la défense de nos droits les plus sacrés et les plus chers. Tels sont nos vœux et nos espérances ! Nous en constaterons une fois de plus la douce réalisation dans l'antique et hospitalière cité de Gruyères, qui va nous recevoir, pour la première fois, dans ses murs, *le jeudi 11 juillet prochain.*

Oui, intéressante et pittoresque cité, tu salueras bientôt dans ta gracieuse église et dans la vaste et splendide salle des chevaliers de ton fier manoir, les représentants de l'Eglise, de la magistrature, de l'école fribourgeoise, et les délégués du Valais et de la Suisse allemande, que nous convions chaque année à nos pacifiques tournois ; tu les verras nombreux les membres et amis de l'instruction et de l'éducation, tu prieras avec eux pour leurs frères défunts, tu assisteras avec tes magistrats aux délibérations de l'assemblée et tu tressailliras avec tes hôtes d'allégresse et de bonheur ! Tu nous attendras, le matin du 11 juillet, au haut de la colline, portant dans tes mains ta douce armoirie « la Grue », qui souhaitera la bienvenue à notre drapeau et aux braves qui le suivront.

Tu seras parée de tes plus beaux atours et tu nous feras, nous le savons, le plus charmant accueil et la plus cordiale réception. Nous verrons revivre un des plus beaux jours de ton cher comte Michel, dont tu n'oublies pas le souvenir.

Vive Gruyères ! Vive la Grue !

Nous la saluons déjà avec enthousiasme la journée du 11 juillet ! Elle nous apparaît sous le ciel d'azur du beau pays de Gruyère comme l'une des plus agréables et des mieux remplies, qui aura, elle aussi, sa place d'honneur dans les annales de notre Société.

La question traitée par M. l'instituteur Dessarzin, rapporteur général : « L'hygiène scolaire ; comment doit-elle être entendue et mise en pratique à l'école par les autorités et le corps enseignant ? » est d'une souveraine importance au point de vue de l'éducation physique et morale de nos chers élèves : *Mens sana in corpore sano.*

Elle préoccupe vivement tous les amis de l'enfance et de la jeunesse studieuse. Elle provoquera sans doute d'intéressants débats. Les nombreuses conclusions du rapport ouvrent un vaste champ à la discussion. Nous assisterons à un vrai tournoi pédagogique. Gruyères, du reste, est la terre des chevaliers.

Arrivez donc, en rangs serrés, nobles chevaliers fribourgeois et étrangers. Venez, vénérés représentants du clergé et de la magistrature, accourez tous, chers et dévoués membres du corps enseignant, soyez au milieu de nous, délégués des autorités locales et scolaires, descendez tous dans l'arène du combat, prenez place dans la salle des chevaliers, inspirez-vous de l'exemple de ces braves et faites des prodiges de vaillance, en

maniant avec dextérité le glaive de la parole et de la dialectique, qui ne tuera pas les combattants, mais qui les vivifiera et les préparera pour les grandes luttes de l'avenir.

Rendez vous solennel des braves, le 11 juillet, à 9 heures, à Gruyères, le belvédère du plus beau des districts du canton !

*Au nom du Comité :*

ALF. GAPANY, président.

### PROGRAMME

A 9 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> heures, office de *Requiem* pour les sociétaires défunts.  
— 10 <sup>1</sup>/<sub>4</sub> heures, séance dans la salle des Chevaliers du Château. Prière. Discours d'ouverture prononcé par M. le rév. curé Castella, président d'honneur. Chant national exécuté par la Société de chant des instituteurs de la Gruyère. Election du Comité central. Lecture du protocole de la dernière réunion générale. Lecture et discussion des conclusions du rapport sur la question mise à l'étude. Examen des comptes. Choix du lieu de la prochaine assemblée.

Propositions éventuelles.

1 heure, banquet.

### AVIS

1<sup>o</sup> Les sociétaires recevront, avec le présent numéro du *Bulletin*, une carte de légitimation donnant droit à la faveur de la demi-taxe de simple course sur les chemins de fer du Jura Simplon et de Romont-Bulle pour les 10, 11 et 12 juillet.

2<sup>o</sup> On pourra se procurer la carte du banquet avant dîner pour le prix de 2 fr. 50, vin compris.

3<sup>o</sup> Messieurs les inspecteurs sont invités à adresser sans retard les listes des participants au président de la Société.



## HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LE CANTON DE FRIBOURG

(Suite.)

### D. Les instituteurs et leur position. — Formation.

Les dispositions relatives aux instituteurs se trouvent au chapitre III de la loi et du règlement. Elles sont beaucoup plus détaillées que celles de l'ancienne législation. Les points suivants surtout sont dignes d'attention :

Celui qui voulait exercer la profession d'instituteur dans une école primaire, devait posséder un brevet. Pour l'obtenir, le candidat devait subir un examen et produire les pièces suivantes : *a*) un acte de naissance ; *b*) un certificat de bonne con-